

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 22 février 2018

L'an deux mille dix-huit et le vingt-deux février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : 15 février 2018

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 8
Votants : 10*

Résultat du vote : Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – Mme CROZIER – M. TESTON - Mme BEUGNET – M. HILAIRE – M. GAUTHIER – Mme GRENIER – M. CORNET.

**Excusés : Max JOLLIVET a donné procuration à Joël TESTON.
Marie-France LEBRAT a donné procuration à Jocelyn GAUTHIER.
Catia PIQUEMAL, Philippe EUVRARD, Philippe BOUNIARD.**

Absents : Mme RAMUS - M RIFFARD.

M Joël TESTON a été élu secrétaire.

Objet : Convention de partenariat « villages de caractère ».

Le Maire rappelle la délibération n°2016/13 du 30 mars 2016 portant sur la validation par le Conseil Municipal de la nouvelle charte « villages de caractère ».

Il expose qu'il convient désormais de conclure une convention de partenariat pour :

- Définir les engagements de la commune pour garantir la pérennité du label
- Affirmer la nécessaire solidarité des communes avec leur EPIC

Cette convention est conclue entre la Commune, l'ADT, l'OTI Sud Ardèche Rhône et Villages et l'EPCI Ardèche Rhône Coiron.

.../...

Il présente le projet de convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la convention présentée par le maire.
- **CHARGE** son Maire de signer cette convention de partenariat « villages de caractère » conclue entre la Commune, l'ADT, l'OTI intercommunal et l'EPCI Ardèche Rhône Coiron.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 22 février 2018.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 23 février 2018.
LE MAIRE,
André VOLLE.



REÇU A
LA PRÉFECTURE LE

26 FEV. 2018